

main crispée tenait fortement serré contre ses lèvres un vieux bouquet fané. Ce cadavre était celui de Christophe, et ce bouquet était le bouquet de Jeanne Humbert !

Combien de pauvres cœurs, hélas ! naissent ainsi pour souffrir, se consomment et meurent, comme celui de Christophe dans l'ombre et la résignation !

LOUIS MAURICE.

Les personnes à qui nous adressons L'ÉLECTEUR sont priées de le renvoyer s'ils ne s'abonnent pas.

QUEBEC :

SAMEDI, 19 MAI 1866.

PROSPECTUS-DIALOGUE

L'ÉDITEUR—Monsieur l'abonné, permettez-moi de vous annoncer que je publie un petit journal d'une portée plus sérieuse, que la "Scie Illustrée;" même format douze pouces sur huit, ou à peu près. Je viens vous demander votre avis.

L'ABONNÉ—Vous l'avez dit assez souvent; mais en fin il est venu, et mal venu encore ! Tant d'efforts pour accoucher d'un Tom-Pouce où d'un Petit Poucet !

L'ÉDITEUR.—Vous verrez.

L'ABONNÉ—Oui, nous verrons. Tenez, vous ne réussirez pas; vous aurez trop à faire contre le préjugé qui veut qu'une feuille sérieuse ait un format à envelopper le lecteur tout entier.

L'ÉDITEUR—Soit; mais je n'ai pas dit que mon journal était l'organe des croquemorts; je n'ai pas dit que je n'y laisserais un bon emplacement pour la caricature, pour les ébats de la chronique et du mot pour rire. Je compte sur six collaborateurs: un écrivain sérieux quand il veut; un fantaisiste de haute volée; un faiseur d'étude de mœurs, un comique, haut et bas, à votre choix; les deux autres feront les plus beaux bouquets d'anecdotes cueillies dans les jardins des autres, sans y jeter des pierres. Y a-t-il un journal dans les deux provinces qui ait un personnel aussi complet? Vous savez bien que non.

L'ABONNÉ—Puis, les annonces, la vraie moëlle du journal?

L'ÉDITEUR—Je m'en passerai; mais je ferai faire des réclames intéressantes comme articles de fantaisie et j'espère que ces bombons-là me seront payés.

L'ABONNÉ—Vous êtes trop petit; vous n'aurez pas d'autorité.

L'ÉDITEUR—Mod Dieu, laissez-moi donc avec votre autorité. A votre préjugé je vous opposerai Douglas, l'adversaire de Lincoln, à la première élection présidentielle de ce dernier, Douglas surnommé le petit géant, à cause de sa petite taille et de sa vaste habilité; je vous opposerai Thiers et Guizot, deux hommes d'état français qui ne sont pas longs; n'ont ils pas agi et parlé, eux aussi, avec autorité? Il est vrai qu'un journal n'est pas un homme mais vous êtes trop instruit pour oublier que Paul Louis Courier écrivait,

L'ABONNÉ—On voit que vous avez de terribles prétentions.

L'ÉDITEUR—Pas beaucoup; j'ai la prétention d'aimer la vérité et de la servir à ma manière. Vous voudriez savoir, probablement, pourquoi l'on a baptisé ce nouveau journal L'ÉLECTEUR? eh bien, l'électeur, dans notre pensée, c'est celui qui devrait faire et défaire les ministères, et, en réalité, il ne le fait pas, parcequ'il se laisse trop bernier, trop flatter; parcequ'on l'a si souvent appelé souverain qu'il s'est mis à prodiguer la popularité comme un autre souverain prodigue l'or. Il est, d'après la maxime des monopolisateurs du marché aux consciences, au temps des élections, la source même des royautes, des empires et des démocraties; et quand arrive l'époque des changements organiques et radicaux, comme ceux que la Confédération est appelée à faire n'est pas même consulté... Qu'on ne s'en prenne pas à l'exiguité de notre cadre; qu'on insulte pas le petit journal qui arrive tout plein de bonnes intentions, ce macadam de l'enfer! Nous dirons aux amateurs des grands carrés de papier: encouragez-nous, aidez-nous, si vous tenez tant à ce que notre journal devienne au moins un petit géant dans le journalisme canadien.—Je disais donc....

L'ABONNÉ—Oh! je vous en prie, ne faites pas de profession de foi! Si vous avez une conscience, ne l'engagez pas! laissez-vous seulement guider par elle! Vous voulez de l'encouragement, n'est-ce pas? Eh bien, je paie mon abonnement six mois d'avance, et je vous souhaite dix mille abonnés qui en fassent autant. Je veux vous donner, avec ma bénédiction, un *fair trial*.

L'ÉDITEUR *suffoqué, tombe à genoux*—Oh! merci, mon Dieu!

(L'Éditeur, l'Abonné, et le Souffleur se retirent)

AN prochain numéro de L'Électeur, nous commencerons une série de caricatures politiques.

Notre correspondant Rimouski au prochain numéro.

Nous sommes heureux d'apprendre que la "Société d'Union des Ouvriers de Québec," représentée par M.M. Leclerc et Bonhomme, traite, à l'heure qu'il est, de la vente de son magnifique navire, avec une maison de commerce montréalaise.

On se souvient que cette société, fondée à l'origine dans un but de bienfaisance, avait placé, l'automne dernier, son capital, amassé avec persévérance, dans la construction d'un navire, et cela avec l'espoir que quelques capitalistes participeraient à l'entreprise au moyen d'actions. Au début, elle a dû rencontrer un obstacle: l'entreprise n'étant pas légalisée et une autre société, ayant le même objet en vue, mais dont l'existence devait être parfaitement légale, surgit en même temps. La mise en présence de ces deux sociétés, dont l'une adoptait le système volontaire et l'autre se plaçait sous l'égide de la loi, a effrayé

un grand nombre de personnes qui avaient promis à la Société d'Union de lui venir en aide dans une certaine mesure. Cette société s'est donc trouvée au point de départ dans l'obligation de compter sur ses propres forces. Cependant M. Laurent Leclerc, un ancien ouvrier charpentier, qui se livre maintenant au négoce avec un grand succès, est venu à son secours, et la construction du navire a pu progresser tellement qu'à l'époque où le besoin de trouver un bailleur de fonds commença à se faire sentir, le navire représentait une valeur de dix mille piastres. La société n'eut pas de peine alors et cela se conçoit, à trouver un prêteur. M. W. Scott, dont la libéralité et l'honorabilité sont bien connues, s'est engagé à faire à la Société d'Union les avances devenues nécessaires pour parachever le navire et le mettre en état de prendre la mer.

Nous espérons que la Société d'Union réussira à bénéficier largement de la vente projetée de son beau navire; ce serait vraiment la récompense due aux nobles efforts, qu'elle a faits pour accroître son capital dans une pensée de philanthropie. N'oublions pas que cette société en réussissant à réaliser son capital, avec profits, démontrera ce que peut le principe des associations, appliqué à la construction de navires;—ces associations devant mener, dans une large mesure, à l'affranchissement de cette industrie du taux énorme d'intérêts et de commissions, qui lui ôte toute vigueur.

FANTASIA

LE TEMPLE DES RUINES.

C'est un temple spacieux qui élève vers le ciel une riche coupole. Son portique est composé de toutes les architectures connues. Le triglyphe dorique se mêle aux feuilles d'acanthé du chapiteau corinthien.

Ce temple nous parle du passé,—depuis les ruines magnifiques des peuples qui comptent des fastes glorieux,—ruines qui montrent aux générations présentes ce que furent les générations passées—depuis les drapeaux, ces symboles des victoires, jusqu'aux légendes poudreuses, aux chroniques des temps écoulés, on voit de tout dans ce temple.

C'est une espèce de musée d'antiquailles où l'histoire des siècles dépose son rebut.

Dans ce temple,—on voit une draperie en brocart sur laquelle on lit ces mots:

CANADA.
1866.

Derrière cette draperie on voit des choses étranges, choses qui feraient réfléchir plus d'un diplomate de notre temps, et ces ébaucheurs de constitutions monarchiques qui prétendent régler nos destinées. C'est d'abord une statue, au tronc mutilé, sur laquelle est gravé ce mot:

LIBERTE.

Et tout penseur se dit que depuis la voix